

Pôle attractivité et urbanisme durable  
Centre de ressources  
Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

## CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2024\_034  
SÉANCE DU 14 FÉVRIER 2024

### 35 - LES CITÉS CHERBOURGEOISES PROGRAMME DE 16 LOGEMENTS - BLANCHE ROCHE OCTROI DES AIDES À LA CONSTRUCTION DE LOGEMENT SOCIAL

Dans le cadre de la reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux liée au projet de renouvellement urbain du quartier les Fourches Charcot Spanel, la SA HLM Les Cités Cherbourgeoises a prévu de construire 16 logements sur une emprise située rue de la Fonderie sur la commune déléguée de Tourlaville. Il s'agit de logements financés par le bailleur social à l'aide de prêts locatifs aidés d'intégration (16 PLAI). Cette reconstitution a fait l'objet d'une contractualisation dans le cadre de la convention de renouvellement urbain signée avec l'ANRU et les partenaires du projet le 28 novembre 2022, et d'une décision de financement initiale de l'ANRU faite le 5 décembre 2023.

Par délibération N°DEL2021\_201 du 21 septembre 2021, le conseil municipal a décidé d'accorder une aide spécifique aux opérations de reconstitution de l'offre de logement social, dans l'objectif de consolider leur équilibre financier. La construction de logements locatifs sociaux de type PLUS et PLAI liée au projet de renouvellement urbain du quartier les Fourches Charcot Spanel est aidée par la ville à hauteur de 3 500 € (en complément de l'aide de la communauté d'agglomération qui s'élève également à 3 500 €). La construction des 16 logements du programme de reconstitution de Blanche Roche rentre donc dans ce cadre et à ce titre peut prétendre à une aide de la ville de 56 000 € correspondant au montant forfaitaire de 3 500 € prévu.

Le PC 050 129 23 000 19 pour la construction de 18 logements collectifs a été délivré à la SA HLM Les Cités Cherbourgeoises le 26 avril 2023 (arrêté n°AR\_2023\_0338\_CC\_URBA).

Conformément à ces deux actes, il est donc proposé d'accorder une aide de 56 000 € à la SA HLM Les Cités Cherbourgeoises pour ce programme.

Ceci étant exposé, le conseil municipal est invité à :

- accorder à la SA HLM Les Cités Cherbourgeoises une aide de 3 500 € par logement PLUS/PLAI soit un montant total de 56 000 €,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de financement et ses éventuels avenants qui fixeront les modalités de paiement et de réservation,
- imputer la dépense au compte 204182 552 204, ligne de crédit 68151.

Vu l'avis favorable de la commission n°3 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : <b>21h00</b>		Nombre de votants : <b>54</b>	
Pour : <b>51</b>	Contre : <b>0</b>	Abstention : <b>0</b>	NPPV : <b>3</b> Patrice MARTIN Martine GRUNEWALD Frédéric LEQUILBEC

Le Président de Séance,  
**Benoit ARRIVE**

Le Secrétaire de Séance,  
**Sylvie LAINÉ**

Ville de Cherbourg-en-Cotentin  
Département de la Manche  
**Conseil municipal du 14 février 2024**

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 44

Date de la convocation et de son affichage : 1<sup>er</sup> février 2024

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

**L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le quatorze février** à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 1<sup>er</sup> février 2024 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

### **PRÉSENTS**

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERNARD Christian - BRANTONNE Pascal - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien (mandataire DUVAL Karine jusqu'à son arrivée 20h35) - FRANÇOISE Bruno (mandataire TARIN Sandrine à son départ 18h30) - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HAMON-BARBÉ Françoise (arrivée 17h54) - HÉBERT Karine - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - HUREL Karine - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAINÉ Sylvie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric - MARGUERITTE Camille - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - MORIN Lucie (mandataire PERRIER Didier à son départ 20h00) - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - TARIN Sandrine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel.

### **ABSENTS EXCUSÉS**

BERHAULT Bernard a donné procuration à ROUELLÉ Maurice  
BOUSSELMAME Nouredine a donné procuration à GRUNEWALD Martine  
HÉBERT Dominique a donné procuration à SOURISSE Claudine  
LAGALLARDE Quentin a donné procuration à LAINÉ Sylvie  
LE POITTEVIN Lydie a donné procuration à MARTIN Patrice  
MAGHE Jean-Michel a donné procuration à HAMON-BARBÉ Françoise  
MARGUERITTE David a donné procuration à LEQUILBEC Frédéric  
PIC Anna a donné procuration à ARRIVÉ Benoit  
Déport de RONSIN Chantal pour la question 38  
SAGET Eddy a donné procuration à BROQUAIRE Guy  
VIVIER Nicolas a donné procuration à PECORARO Yvonne

### **ABSENTE**

ISOIRD Valérie

Mme LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 16/02/2024

Reçu en préfecture le 16/02/2024

Publié le 19/02/2024



ID : 050-200056844-20240216-DEL2024\_034-DE